



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-434**

Séance publique du

13 décembre 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221213- lmc1229370-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2022
Date de réception : jeudi 15 décembre 2022
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'INSTITUT D'ÉTUDES
POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE**

Le 13 décembre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 7 décembre 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Alain PARRA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Marc PENA à Madame Claudie HUBERT, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Elisabeth HUARD, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Direction Attractivité et Coopération
Internationale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2022

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'INSTITUT
D'ÉTUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique d'attractivité et de soutien à l'enseignement universitaire, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite soutenir des événements qui participent au rayonnement international de son territoire.

L'Institut d'Études Politiques (IEP) d'Aix-en-Provence organise un colloque international qui se tiendra les 2 et 3 décembre 2022. Ce colloque, qui devait initialement se tenir en 2020, puis 2021, aura pour thème « Covid, Guerre en Ukraine, tensions énergétiques et spectre de crise alimentaire : Quelle sécurité internationale pour les frontières Sud de l'Europe ? »

Le colloque servira à appréhender et analyser des dynamiques internationales en cours dans le bassin méditerranéen, participer à la construction d'une analyse partagée entre rive nord et sud de la Méditerranée, ainsi qu'accroître les capacités d'analyse géopolitique de l'IEP et valoriser les compétences d'expertise sur le site universitaire Aix-Marseille dans son ensemble. Il participera également à la reconnaissance de la centralité et de l'influence de l'IEP et de la Ville dans le débat méditerranéen.

Le colloque sera organisé autour de tables rondes thématiques pour un public d'environ 300 personnes, dont 50 % d'étudiants de l'IEP. Sont également invités des journalistes nationaux et internationaux, des personnalités du monde politique et économique du Pays d'Aix, les

grandes entreprises de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, et les principales administrations en lien avec les domaines diplomatique, militaire et économique.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 55 000 €, avec une demande de cofinancement à la Région de 15 000 €, à la Métropole Aix-Marseille-Provence de 10 000 €, et à l'OTAN de 11 000 €.

Aussi, je vous propose, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence à hauteur de 10 000 € pour l'organisation du colloque « Covid, Guerre en Ukraine, tensions énergétiques et spectre de crise alimentaire : Quelle sécurité internationale pour les frontières Sud de l'Europe ? »,
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront imputés sur la ligne de crédit 048-65731-920 / 2447 qui présente les disponibilités budgétaires suffisantes pour l'exercice 2022.

DL.2022-434 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'INSTITUT
D'ÉTUDES POLITIQUES D'AIX-EN-PROVENCE-

Présents et représentés : 52
Présents : 31
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 52
Pour : 52
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

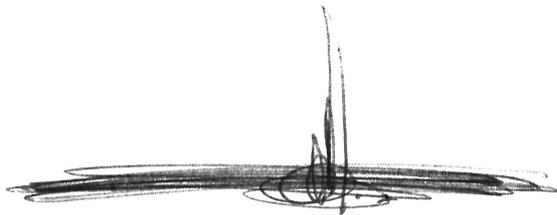
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»